04-07-1994

MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JF../ 5257022 / Dossier pédagogique 1101

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : PREVENTION DES INCIDENTS DE SECURITE EN MILIEU HOSPITALIER
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 812401U21C1

Etablissement : INSTIT PROV SUPERIEUR DES SCIENCES SOCIALES ET PEDAGOGIQUES
RUE DE LA BRUYERE,151
6001 MARCINELLE

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Wilkin (tél:02/238.86.43)

1101 M

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau

O ~~Communauté française~~ O ~~Libre confessionnel~~
O Provincial ~~et communal~~ O ~~non confessionnel~~

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : *Institut Provincial Supérieur des Sciences Sociales et Pédagogiques*
adresse complète : *Rue la Bruyère, 151*
6001 MARCINELLE
n° matricule : *5.257.022*
n° de téléphone : *071/43.55.73*

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 81 24 01 U 21 L 1

Prévention des incidents de sécurité en milieu hospitalier

3. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n° 1 d' 1 page.

4. Connaissances préalables requises. : repris en annexe n° 2 d'1 page.

5. Classement de l'U.F. :

O Enseignement secondaire : transition ~~qualification~~
degré - ~~inférieur~~
- supérieur

O ~~Enseignement supérieur de type court~~ :
Catégorie :

O ~~Enseignement supérieur de type long~~ :
Catégorie :

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement :
repris en annexe n° 3 d'1 page :

7. Programme des cours :
repris en annexe n° 4 de 3 pages

8. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n° 5 de 2 pages.

9. Profil des chargés de cours : repris en annexe n° 6 d'1 page.

10. Horaire de l'U.F. :

A. Horaire minimum

Codes

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nombre total de périodes
Aspects spécifiques du contrôle en milieu hospitalier	CT B	30
Communication-relation	CT B	30
Aspects spécifiques des équipements	CT B	10
Déontologie	CT B	10
Droit hospitalier	CT B	10
Hygiène	CT B	10
Organisation interne de l'hôpital	CT B	10
Structures de l'institution hospitalière	CT	10
.....	.....	.....
2. Part d'autonomie	.....	10
	.....	.....

Total des périodes 130

11. Date de la proposition : 24 MAI 1994 Signature du : Représentant du pouvoir organisateur subventionné, Le Directeur Général, J. FALCINELLI	Transmis par le réseau le : .....

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Voir annexe

Date : 16/06/94 Signature :

13. DECISION : **ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD**
Motivation de la décision :

OBSERVATIONS RENCONTRÉES

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

Date : 27 JUIN 1994 Signature :

Annexe 1 de l'U.F. :
Prévention des incidents de sécurité en milieu hospitalier
130 périodes

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Former des agents chargés de la prévention des incidents de sécurité en milieu hospitalier .

Institut Provincial Supérieur des Sciences Sociales et Pédagogiques
Rue de la Bruyère, 151
6001 MARCINELLE
071/43.55.73 Mat : 5.257.022

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour être admis comme étudiants réguliers, les candidats devront avoir réussi la formation du personnel d'exécution des sociétés de gardiennage, telle qu'elle est approuvée par le Ministère de l'Intérieur.

Institut Provincial Supérieur des Sciences Sociales et Pédagogiques
Rue de la Bruyère, 151
6001 MARCINELLE
071/43.55.73 Mat : 5.257.022

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Institut Provincial Supérieur des Sciences Sociales et Pédagogiques
Rue de la Bruyère, 151
6001 MARCINELLE
071/43.55.73 Mat : 5.257.022

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION.

1. Aspects spécifiques du contrôle en milieu hospitalier

L'étudiant sera capable :

- d'inventorier et d'appliquer les différentes méthodes et les différents types de contrôles propres au milieu hospitalier.

- de comprendre l'organisation du service de sécurité de l'hôpital, de se situer dans cette organisation.

- en fonction de la situation, d'appliquer une série de mesures préventives, d'adapter son comportement, de prendre les mesures permettant d'assurer la sécurité.

- de gérer, à son niveau de responsabilités, les incidents de sécurité.

2. Communication-relation

L'étudiant sera capable :

- de communiquer avec le personnel et le public de l'hôpital en adaptant son langage, son comportement au type d'interlocuteur (personnel, malades, familles, "suspect", ...)

- de transmettre clairement, avec les moyens adéquats, toute information relevant de sa sphère de compétences, en adaptant son comportement à la situation et à ses interlocuteurs.

- de reconnaître l'état d'esprit de son interlocuteur (demande de renseignements, stress, état de manque, agressivité, ...) et d'y répondre de la manière la plus adéquate.

3. Aspects spécifiques des équipements

L'étudiant sera entraîné :

- à la maîtrise des moyens techniques de communication présents dans l'institution hospitalière.

Institut Provincial Supérieur des Sciences Sociales et Pédagogiques
Rue de la Bruyère, 151
6001 MARCINELLE
071/43.55.73 Mat : 5.257.022

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION (SUITE).

L'étudiant fera preuve d'une connaissance minimale des équipements d'un hôpital (dénomination, rôles, situation) afin de pouvoir jouer au mieux son rôle dans les relations avec les patients, les familles et les visiteurs.

4. Déontologie

L'étudiant prendra connaissance et appliquera les règles de déontologie liées à ses responsabilités : relations avec les autorités judiciaires, respect de la personne, confidentialité (secret professionnel), ...

L'étudiant prendra également connaissance des règles déontologiques s'appliquant au personnel hospitalier en général.

L'étudiant sera également initié aux usages, à la mentalité propres aux hôpitaux et au personnel des hôpitaux afin de s'assurer d'une bonne intégration au sein de l'hôpital.

5. Droit hospitalier

L'étudiant prendra connaissance des aspects du droit hospitalier ayant des incidences directes sur l'exercice des fonctions de responsable de la sécurité.

6. Hygiène

L'étudiant prendra connaissance et appliquera les règles de base de l'hygiène en milieu hospitalier.

7. Organisation interne de l'hôpital

L'étudiant prendra connaissance de l'organisation interne d'un hôpital : services, comités, ..., et pourra se situer dans cette organisation.

Il sera également capable de préciser le rôle de ces différents rouages, d'indiquer, en fonction d'une situation donnée, quels sont, parmi les différents niveaux de l'organisation, ceux qui sont concernés.

Il sera également en mesure de joindre, dans tout service concerné par une situation donnée relevant de ses compétences, un responsable à qui il pourra rendre compte.

Institut Provincial Supérieur des Sciences Sociales et Pédagogiques
Rue de la Bruyère, 151
6001 MARCINELLE
071/43.55.73 Mat : 5.257.022

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION (SUITE ET FIN).

8. Structures de l'Institution hospitalière

L'étudiant prendra connaissance de l'organisation générale de l'Institution hospitalière à tous les niveaux : local, régional, communautaire, national, européen, ...

Institut Provincial Supérieur des Sciences Sociales et Pédagogiques
Rue de la Bruyère, 151
6001 MARCINELLE
071/43.55.73 Mat : 5.257.022

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Aspects spécifiques du contrôle en milieu hospitalier

L'étudiant fera la preuve qu'il a pris conscience de l'ensemble des capacités prévues dans le programme en élaborant, par rapport à une situation donnée, un dossier dans lequel il détaillera les différentes interventions qu'il juge adaptée à cette situation.

2. Communication-relation

L'étudiant prouvera qu'il a atteint les capacités reprises dans le programme en illustrant, oralement ou par écrit, une situation de communication qu'il est susceptible de rencontrer dans le cadre de ses futures activités d'agent chargé de la prévention et de la sécurité en milieu hospitalier.

3. Aspects spécifiques des équipements

L'étudiant prouvera qu'il a atteint les capacités reprises dans le programme du cours s'il parvient à indiquer, partant d'une situation donnée, quels moyens de communication il faut utiliser. Il présentera également les principales caractéristiques de ces moyens.

4. Déontologie

L'étudiant prouvera qu'il a atteint les capacités reprises dans le programme du cours en illustrant, par écrit ou oralement, une situation dans laquelle il serait appelé à respecter certaines règles déontologiques. Il devra décrire son comportement et le justifier en faisant appel à trois règles de déontologie.

5. Droit hospitalier

Institut Provincial Supérieur des Sciences Sociales et Pédagogiques
Rue de la Bruyère, 151
6001 MARCINELLE
071/43.55.73 Mat : 5.257.022

L'étudiant fera la preuve qu'il a atteint les capacités définies dans le programme s'il parvient, par rapport à une situation donnée liée à ses futures fonctions, à préciser et à développer deux aspects du droit hospitalier auxquels cette situation fait appel.

6. Hygiène

L'étudiant fera la preuve qu'il a atteint les capacités définies dans le programme si, partant d'une situation en rapport avec ses futures fonctions, il parvient à indiquer quelles sont les règles d'hygiène qu'il convient de respecter.

7. Organisation interne de l'hôpital

L'étudiant fera la preuve qu'il a atteint les capacités définies dans le programme si, partant d'une situation donnée, il peut indiquer, en justifiant ses choix et l'ordre de priorité, cinq services ou responsables auxquels il convient de rendre compte.

8. Structure de l'institution hospitalière

L'étudiant réussira ce cours s'il parvient à replacer trois niveaux de structure sur cinq dans un organigramme incomplet de l'Institution hospitalière en Belgique.

Remarque : Il serait conseillé, pour le même étudiant, de donner la même situation pour tous les cours concernés. L'analyse d'une même situation à travers différents cours permettra une approche intégrée de l'évaluation.

Institut Provincial Supérieur des Sciences Sociales et Pédagogiques
Rue de la Bruyère, 151
6001 MARCINELLE
071/43.55.73 Mat : 5.257.022

Annexe 6 de l'U.F. :
Prévention des incidents de sécurité en milieu hospitalier
130 périodes

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Pour tous les cours de l'unité de formation, on fera le choix d'experts pouvant justifier d'une expérience professionnelle en milieu hospitalier, dans chacun des domaines considérés.

Institut Provincial Supérieur des Sciences Sociales et Pédagogiques
Rue de la Bruyère, 151
6001 MARCINELLE
071/43.55.73 Mat : 5.257.022

1101U Prévention des incidents de sécurité en milieu hospitalier.

introduit par.

Institut provincial supérieur des sciences sociales et pédagogiques
6001 Marcinelle.

Remarque.

Il convient dans le document 8 bis de préciser le "code U" et le sous classement des cours.

→ dans ce cas présent CTai "B"
AUTO "P"

A. Delvoye
16/06/94